



## Conditions de vente Service Destock'Vo

### 1. Objet :

VPauto propose aux professionnels de l'automobile, clients acheteurs de VPautoPro, et ci-après dénommé « le vendeur », souhaitant vendre des véhicules d'occasion lui appartenant à des professionnels de l'automobile, d'obtenir une estimation et d'organiser la vente de ces véhicules aux enchères électroniques sur le site [www.vpauto.fr/pro](http://www.vpauto.fr/pro) réservé aux professionnels de l'automobile.

VPauto est un Opérateur de Vente Volontaire qui a pour activité la vente de véhicules aux enchères pour le compte des Clients Propriétaire, activité régit par la LOI n° 2011-850 du 20 juillet 2011. Son numéro d'agrément est le : 2002/190 du 16 Mai 2002.

Le vendeur, qui confie un véhicule à vendre à VPauto, **accepte sans réserve les présentes conditions de vente.** Le simple fait de demander une estimation vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente. Le simple fait de valider un véhicule à vendre dans l'outil Destock'vo vaut pour le vendeur de donner mandat à VPauto pour vendre le véhicule.

### 2. Estimation du prix du véhicule :

Le client vendeur saisit, en ligne sur le site [www.vpauto.fr/pro](http://www.vpauto.fr/pro), sur lequel il est dûment inscrit, dans la rubrique « Vendre ses Vos/Destock'vo » les caractéristiques complètes de son véhicule.

Pour cela Il décrit précisément son état carrosserie, mécanique, l'origine du véhicule au moyen des menus déroulants situés sur le site. Il fournit une copie des documents demandés :

- Copie lisible de la Carte Grise du véhicule.
- Photos suivants les exemples présents sur le site.
- Justificatifs d'entretien (facultatif)

Si ces informations sont complètes, VPauto retournera sous 24 heures ouvrés une estimation dite « estimation initiale » donnée à titre indicative, valable 7 jours et qui n'engage pas VPauto sur le prix à régler.

VPauto se réserve le droit de refuser d'estimer et donc de vendre un véhicule qui ne serait pas conforme à sa politique de vente.

### 3. Contrôle du véhicule :

A réception de cette estimation, le client vendeur dispose d'un délai de 7 jours pour valider l'estimation proposée.

Chaque véhicule sera contrôlé grâce à une inspection carrosserie réalisée sur le site de stockage du véhicule du vendeur par le partenaire d'inspection sélectionné par VPauto.

Le vendeur s'assure que l'inspecteur puisse contrôler et photographier le véhicule dans de bonnes conditions :

- D'accès au véhicule : un recul d'au moins 4 mètres autour du véhicule doit être présent.
- D'éclairage,
- De propreté du véhicule.

Le coût de cette inspection et de mise en vente du véhicule dont le prix est indiqué en annexe 1 est à la charge exclusive du vendeur. Le prix sera déduit du montant réglé à l'issue de la vente.

#### **4. Validation de l'Estimation :**

Le résultat de l'inspection permet à VPauto:

- a) Soit de valider son estimation initiale. Cette estimation devient alors le « Prix de Réserve »
- b) Soit de revoir son estimation, si des défauts considérés comme importants par VPauto sont mis en évidence lors de l'inspection. Une nouvelle estimation sera alors proposée au client vendeur. Si cette nouvelle estimation est refusée par le vendeur, le véhicule ne sera pas mis en vente. Le coût de l'inspection reste à la charge du vendeur qui s'engage à en régler le prix.

#### **5. Prix de réserve :**

La validation de l'estimation sur le site web vaut mandat de vente donné par le vendeur à VPauto pour vendre le véhicule pour son compte.

Le prix de réserve est le montant en dessous duquel VPauto ne pourra adjuger le véhicule sans avoir l'accord du vendeur.

En cas d'offre inférieure à la réserve, VPauto en informera le vendeur par email, lui demandant son accord pour conclure la vente. En cas d'accord du vendeur celui-ci doit être matérialisé par un retour d'email dans un délai Maximum de 6 heures ouvrés après la réception du mail d'information de VPauto. Toute acceptation d'une offre postérieure à ce délai de 6 heures ne pourra pas être enregistrée.

#### **6. Engagement et responsabilités du client vendeur :**

Le véhicule reste sur le site de stockage du client vendeur. Ce dernier en assure seul la garde et le stockage jusqu'à l'enlèvement par l'acheteur. Le client vendeur engage sa responsabilité sur l'état du bien qu'il vend. La vente d'un véhicule aux enchères n'affranchit pas de la responsabilité du vendeur en cas de vice caché.

Il s'engage à ne dissimuler aucune information susceptible d'induire en erreur un acquéreur et doit déclarer tout accident qu'aurait pu subir le véhicule, de même que les éventuelles anomalies de fonctionnements mécaniques, soubassements, électriques et électroniques lors de la saisie en ligne sur le site [www.vpauto.pro](http://www.vpauto.pro).

Toute déclaration d'anomalies de fonctionnement postérieure à cette saisie ne sera pas prise en considération par VPauto.

Il est rappelé que l'inspection réalisée par la société d'inspection mandatée par VPauto est une prestation d'**inspection de la carrosserie** et de prise de photos, cette inspection ne prend pas en compte :

- L'état mécanique,
- Les équipements électriques,
- Les équipements électroniques,
- Les soubassements du véhicule,
- L'essai du véhicule.

La réalisation de ces contrôles, leurs descriptions restent sous l'entière responsabilité du vendeur.

Le vendeur doit également déclarer la provenance du véhicule (Pays d'origine), si ce dernier est issu d'un achat hors de France de même que les véhicules ex taxi, ex auto-école ou VSL.

Le client vendeur s'engage à :

- Donner pendant 30 jours calendaires à VPauto, **l'exclusivité de la vente** du véhicule pour lequel il valide l'estimation. Ce délai de 30 jours commence le lendemain du jour de validation du véhicule par le vendeur après validation du véhicule sur le site [www.vpauto.fr/pro](http://www.vpauto.fr/pro)

- Retirer le véhicule de tous sites d'annonces web et presser pendant la période d'exclusivité.
- Toute vente du véhicule par le vendeur sur un autre canal pendant la période d'exclusivité entrainera la facturation d'une somme de 300€ TTC à titre de dédommagement par VPauto.
- Transmettre sous 48h ouvrés à VPauto le ou les originaux des Certificats d'Immatriculation correspondants aux véhicules vendus dans le cadre du présent accord, **à compter de l'accord donné par le Client sur l'adjudication** à l'adresse suivante :

VPauto SAS – Service Cartes Grises  
277 Rue de Kerpont - CS 60337  
56855 Caudan – France

- A défaut de réception des originaux de Cartes Grises sous un délai de 5 jours, VPauto se réserve le droit, soit de facturer au vendeur une pénalité mensuelle de 100 € TTC soit d'annuler la vente.
- Ne pas enregistrer de cession, ni au nom du prestataire, ni à tout autre nom, auprès du Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Cette charge incombe à VPauto. Le client donne mandat au Prestataire pour effectuer en lieu et place et pour son compte la télétransmission des opérations de cessions aux enchères des véhicules, ainsi que toutes opérations annexes effectuées sur le site de l'ANTS permettant l'établissement de cette cession.
- N'utiliser le service qu'en son nom et s'interdit de communiquer ses mots de passe et code d'accès à des tiers.
- Régler le prix de l'inspection qui reste à da charge s'il refuse la nouvelle estimation faite par VPauto si des défauts considérés comme importants par VPauto sont mis en évidence lors de l'inspection.

#### **7. Engagements de VPauto :**

VPauto s'engage à :

- Répondre sous 24h ouvrés aux demandes d'estimations complètes du Client vendeur envoyées via le site internet, en communiquant au Client, pour chaque véhicule, un prix dit « prix d'estimation initial » en fonction de la cote du véhicule, de sa connaissance du marché et des autres éléments dont il dispose.
- Organiser le rendez-vous d'expertise sur le site du Client où le véhicule est disponible.
- Organiser à ses frais toute la communication relative aux ventes (publicité dans des supports spécialisés : ainsi que toutes les initiatives visant à toucher les acheteurs (envoi de liste par e-mail, web marketing, présentation des caractéristiques des véhicules, édition de calendriers de vente....).
- Procéder à la vente du véhicule sur les ventes électroniques que VPauto organise sur sa plateforme VPautoPro dédiée aux professionnels de l'automobile pour un maximum de 4 (quatre) passages.
- A régler le prix d'adjudication du véhicule confié une fois celui-ci vendu.
- Si le prix obtenu pour un véhicule sur une vente s'avère être inférieur au « prix de réserve » VPauto proposera au Client le prix obtenu. Le Client décidera :
  - soit d'accepter le prix proposé par VPauto, ce que le Client confirmera par mail sous 6 heures. Dans ce cas le véhicule sera adjugé à ce nouveau prix.
  - soit de refuser le prix proposé par VPauto, ce que le Client confirmera par mail sous 6 heures. Dans ce cas le véhicule sera remis en vente sur une prochaine vente, dans la limite des 4 (quatre) passages.

- Procéder au règlement auprès du Client, par virement, du prix de l'adjudication déduction faite des frais de vente facturés par VPauto à l'acquéreur et du forfait inspection, pour chaque vente, dans le délai de 8 jours ouvrés suivant la vente sous réserve de la réception effective de la Carte Grise par VPauto.
- Faire toute déclaration et notamment de cessions faites à ses adjudicataires, dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires, dont son statut de mandataire l'y oblige, auprès du Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV) de la Préfecture dont il dépend et dont il a obtenu l'habilitation "Professionnel de l'Automobile" sous le numéro 125525 en date du 7 mai 2014.

#### **8. Ouverture et fermeture du service :**

VPauto se réserve le droit de refuser ou fermer l'accès de son service Destock'Vo à un professionnel de l'automobile sans avoir à justifier de sa décision.

L'indisponibilité du service, que celle-ci soit temporaire pour des raisons de maintenance ou définitive ne pourra donner lieu à aucune forme de compensation au client vendeur.

#### **9. Litiges et attribution de compétence :**

En cas de litige, les parties conviennent de faire leur maximum pour régler à l'amiable leur éventuel différent.

Dans le cas où le règlement à l'amiable ne serait pas trouvé, les parties conviennent que seuls les tribunaux du ressort du siège social de VPauto seront compétents.

#### **Annexe 1 Coût de l'inspection et de mise en vente d'un véhicule:**

Le coût de l'inspection et de mise en vente du véhicule est fixé à : 110 € HT.

Ce coût valeur janvier 2018 est révisable à tout moment et sans préavis et sera déduit directement du montant réglé à l'issue de la vente.